

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-095 du 25 juillet 2024

Objet : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec l'association « Rondisport Pays Arédien » pour l'accueil d'un spectacle folklorique du Pérou en avant-première du festival de Confolens 2024.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu la convention de mise à disposition ci-jointe ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu avec l'association « Rondisport », une convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports – Rue du Colonel du Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Article 2 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



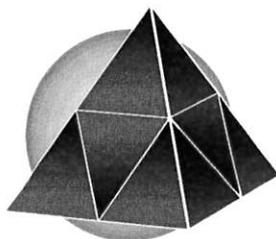
Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE DE LA SALLE MULTISPORTS AVEC L'ASSOCIATION « RONDISPORT »

Entre

La **Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par son Président, Monsieur Patrick DARY, dont le siège social est situé Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint Yrieix-la-Perche autorisé par la Décision du Président n°2024-095 du 26 juillet 2024,

d'une part,

ET :

L'**Association « Rondisport Pays Arédien »** représentée par sa Présidente Madame Nathalie Baudel,

d'autre part,

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix met à la disposition de l'**Association « Rondisport Pays Arédien »**, le Club House de la salle multisports – Rue du Colonel Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Article 3 : Etat des locaux

L'**Association « Rondisport Pays Arédien »** prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance.

L'**Association « Rondisport Pays Arédien »** devra veiller à laisser en l'état les locaux après leur utilisation.

Article 4 : Durée

La présente convention est consentie pour le vendredi 2 août 2024.

La clé de la salle sera à récupérer auprès de la Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche le jeudi 1^{er} août après-midi et à rapporter le lundi 5 août au matin.

Article 5 : Conditions financières :

La présente convention est consentie à titre gracieux pendant la durée d'utilisation (article 4).

Article 6 : Assurances

Les bâtiments sont assurés par la Communauté de Communes en qualité de propriétaire.

L'Association « Rondisport Pays Arédien » devra justifier la souscription de contrat d'assurance à la signature de la présente convention.

Article 7 : Responsabilité

En début d'activité, s'il est constaté une dégradation qui n'est pas de son fait, **l'Association « Rondisport Pays Arédien »** s'engage à en informer immédiatement la Communauté de Communes

A l'issue de l'activité, le cas échéant, **l'Association « Rondisport Pays Arédien »** devra prévenir la Communauté de Communes de toute dégradation/ détérioration sous peine d'être tenue responsable.

Les réparations correspondantes seront à la charge de **l'Association « Rondisport Pays Arédien »** ou de son assureur.

Fait à SAINT-YRIEIX, le 26 juillet 2024

**Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix**

**Pour l'Association
Rondisport Pays Arédien**

Le Président,

La Présidente,



Patrick DARY

Nathalie BAUDEL